

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1072

présenté par
M. Larive

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	30 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à annuler l'augmentation des crédits demandés en faveur du Service national universel (SNU). L'investissement de ressources croissance dans le déploiement de cette expérimentation se révèle inopportune alors que les premiers enseignements de la préfiguration organisée en 2019 montre les limites de ce dispositif, voire son caractère redondant.

Aussi, dans les conditions imparties par la LOLF à l'exercice du droit d'amendement, il diminue les AE et CP affectés à l'action 06 du programme 163 et propose l'augmentation des crédits de l'action 01- Promotion du sport pour tous du programme 219.